

COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON.

Date de la convocation : 23 Septembre 2019	Nombre de membres présents : 6
Date d'affichage : 01 Octobre 2019	Pouvoirs : 2
Nombre de membres en exercice : 8	Votants : 8

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Jean-Pierre ROCIPON Hervé MANDON Jean-François ESNAULT	Jean-Raymond LEPATRE Rodolphe RENAIIS Joël VAJOU		Jérôme JUMEAUX donne pouvoir à Rodolphe RENAIIS Muguette LEPATRE donne pouvoir à Jean-Raymond LEPATRE

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

Rodolphe RENAIIS a été nommé secrétaire de séance.



Mr le Maire donne lecture du compte rendu du 09/04/2019, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une minute de silence en hommage à l'ancien président de la République Française, Monsieur Jacques CHIRAC. Il remercie les membres présents dans la salle pour avoir fait ce geste.

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil d'ajouter à l'ordre du jour, la revalorisation du prix du repas de cantine. Le conseil municipal accepte cet ajout.

1-Décision modificative n°1 sur le budget communal :

Afin de régulariser le déséquilibre réel relevé par la préfecture lors du contrôle de légalité, monsieur le Maire propose de régulariser ce dernier en prenant le montant total du déséquilibre sur l'article 615221 « Bâtiment public » soit 6 766.99€ et de l'imputer en recettes d'investissement au compte 1068.

Afin de garder un équilibre budgétaire le maire propose de mettre cette somme en dépense d'investissement à l'article 21318 « Autres bâtiments publics ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette DM.

2-Construction d'un ossuaire : Mr le maire donne la parole à Jean-François ESNAULT en charge du dossier.

Monsieur ESNAULT expose aux membres du conseil les 3 devis reçus par les différentes entreprises

1 : PFG de Nogent Sur Seine : 4480.20€ TTC
2 CANARD à COULOMMIERS : 5649.00€ TTC
3 GALLOT à BRAY SUR SEINE : 4871.00€ TTC

M. Joël VAJOU émet une abstention, le reste conseil municipal présent et représenté décide de choisir les pompes funèbres générales de Nogent Sur Seine et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la construction de l'ossuaire. Monsieur le Maire nomme Monsieur Jean-François ESNAULT responsable technique concernant les travaux à réaliser au cimetière.

3- Indemnités au comptable public : le maire expose au conseil municipal le courrier reçu de la part de M. Didier LEVEQUE concernant l'indemnité comptable annuelle. Le montant s'élève à **306.09€ BRUT**. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de verser à Monsieur LEVEQUE la somme brut de **306.09€**.

4- Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 31h00 :

Madame Amélie GUAY a obtenu son examen professionnel pour le grade Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe. Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe pour une durée hebdomadaire de 31h00 à compter du 1^{er} Octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés de créer le poste.

5- Convention de sport « AQUALUDE », après relecture de la convention proposée, Monsieur le Maire décide de ne pas aborder le sujet. Des précisions seront demandées auprès de M.BARRÉ quant aux horaires et leurs tarifs.

6- Dissolution du budget « EAU » et signature du procès verbal : Après avoir transféré la compétence « EAU » au S2E77, il convient de procéder à la dissolution du budget « EAU ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la dissolution du budget « EAU » et autorise le Maire à signer le procès verbal.

7- DETR 2020 : Monsieur le Maire voulait présenter au conseil municipal un projet pour lancer un programme de DETR pour l'année 2020. Cependant, des éléments sont manquants le dossier ne peut être présenté ce jour.

8- Revalorisation du prix du repas de cantine : suite à l'augmentation du prix du repas de cantine auprès du prestataire ELITE, le repas est passé de 2.51€ HT à 2.54€ HT. Monsieur le Maire propose un prix à 4.55€ TTC à compter du 1^{er} Janvier 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

Informations diverses :

- Suite à une mauvaise attribution en 2012 d'une concession au cimetière communal, la commune se voit dans l'obligation de faire faire les travaux de déplacement. Les pompes funèbres BRIOIS doivent nous faire parvenir un devis afin d'avoir une idée du tarif.
- FCTVA : la commune va récupérer une partie de la TVA sur les travaux réalisés en 2017 sur le budget principal : 10 665.48€ en investissement et 189.50€ en fonctionnement.

- Fibre optique : le commencement du déploiement de la fibre optique sur la commune est lancé, des autorisations de travaux sont en cours.
- Le repas des anciens aura lieu le 15 Décembre 2019 le Noël des enfants se fera le 20 Décembre 2019 et la sortie des ados sera le 21 Décembre 2019.
Cette année encore une distribution de colis aux personnes ayant 65ans et plus sera faite. Messieurs Jean-Raymond LEPATRE et Joël VAJOU s'occuperont de ce projet.
- Monsieur Hervé MANDON prend la parole et évoque l'assainissement à la grange communale : l'entreprise DEFI ENVIRONNEMENT est venue sur place le jeudi 5 Septembre 2019 après étude faite il en ressort le problème du droit de passage avec la propriété voisine ainsi que le manque de place. Une proposition de condamner 5m² le long d'une autre propriété voisine a été proposée avec la mise en place d'un filtre, le coût pour ces travaux est très onéreux (environ 10 000€) ce qui n'est pas envisageable. L'entreprise devait se mettre en relation avec SPANC à la communauté de commune du provinois afin d'étudier d'autres possibilités.
- M. le Maire informe que des travaux de réfection de voirie sur la RD18a vont être fait à partir du 7 Octobre 2019 jusqu'au 31 Octobre 2019. La route sera donc fermée.
- Les travaux de sécurité dans la Grand'rue de Blunay doivent commencer autour du 14 Octobre 2019.
- Les relevés des compteurs d'eau par le S2E77 vont se faire mardi 1^{er} Octobre 2019 et Mercredi 02 Octobre 2019.
- Concernant la Place Jacques VAN HOUTTE, des devis pour faire la réfection de la voirie ont été demandés.

Séance levée à 20h37.